



## Procès-verbal du conseil d'administration du 14 mars 2019

Le conseil d'administration de l'École française de Rome s'est réuni le jeudi 14 mars 2019 à la Fondation Dosne-Thiers de l'Institut de France à Paris.

La séance s'ouvre à 14h00.

### Membres présents ou représentés (13)

- M. Gilles BERTRAND, professeur à l'université de Grenoble Alpes (procuration à M. Philippe BOUTRY) ;
- M. Philippe BOUTRY, ancien président de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et ancien directeur des études à l'École française de Rome ;
- Mme Valentina CUOZZO, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
- Mme Maria Cecilia d'ERCOLE, directrice des études à l'EHESS (procuration à M. Jean-Louis FERRARY) ;
- Mme Hélène FRANCHI, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
- M. Fabrice JESNÉ, représentant élu des autres personnels d'enseignement et de recherche ou assimilés de l'EFR (procuration à Mme Carole MABBOUX) ;
- M. Antoine PETIT, président du Centre national de la recherche scientifique, représenté par Mme Diane BRAMI ;
- M. Jean-Robert PITTE, secrétaire perpétuel de l'ASMP, représenté par M. Philippe LEVILLAIN ;
- Mme Brigitte PLATEAU, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, représenté par Mme Nathalie ROQUES ;
- Mme Carole MABBOUX, représentante élue des membres de l'EFR ;
- M. Jacques VERGER, professeur émérite à l'université Paris IV et membre de l'Institut ;
- Mme Maria Antonietta VISCEGLIA, professeur à la Sapienza Università di Roma (procuration à Mme Hélène FRANCHI) ;
- M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'AIBL, représenté par M. Jean-Louis FERRARY.

### Membres absents (1)

- M. Patrick COMOY, adjoint à la sous-directrice de l'enseignement supérieur et de la recherche au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ;

### Assistaient également à la séance

- M. Richard FIGUIER, responsable des publications de l'EFR et de la Casa de Velázquez ;
- Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
- M. Nicolas LAUBRY, directeur des études à l'EFR ;
- M. Clément PIEYRE, responsable de la bibliothèque de l'EFR ;
- Mme Claude POUZADOUX, directrice du CJB ;
- M. Pierre SAVY, directeur des études à l'EFR
- Mme Catherine VIRLOUVET, directrice de l'EFR ;
- Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

## Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2018 ;
2. Informations de la directrice ;
3. Compte financier 2018 ;
4. Modification des tarifs de l'EFR pour 2019 ;
5. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
6. Questions diverses.

\*\*\*

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2018

Le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

### 2. Informations de la directrice

Deux premiers points d'information sont donnés par la directrice de l'EFR, lesquels constituent, tous deux, une préoccupation.

Le premier point d'information concerne le laboratoire d'archéologie situé dans le ghetto, près des deux autres sites romains de l'EFR. Ces locaux, occupés à titre gratuit, avaient été concédés par la surintendance archéologique de Rome en 2005. Entre temps, l'administration italienne de la culture et du patrimoine a subi des réformes (réformes « Franceschini ») et ces locaux sont passés sous la tutelle du Musée national romain (MNR). En décembre, la directrice du MNR a fait évacuer les locaux occupés par deux personnels de l'EFR car l'immeuble attenant menaçait ruine. Par ailleurs, il a été argué du fait que l'organisme de vérification des comptes italien exige désormais que des locaux appartenant à l'administration italienne soient loués et non plus mis à disposition gracieusement. À l'époque, les locaux ont, certes, été mis à disposition mais 200 000 euros de travaux ont été effectués pour pouvoir accéder à ces espaces. Ainsi, il a été proposé à la directrice de l'EFR que l'établissement participe aux travaux à effectuer sur l'immeuble attenant au laboratoire, en guise de loyer anticipé pour les années à venir. Le 18 mars 2019, la directrice de l'EFR a obtenu un nouveau rendez-vous avec la directrice du MNR pour mieux cerner la proposition qui a été faite (délais de réalisation des travaux, montant du loyer...), l'idée étant d'obtenir un tarif partenaire pour collaborer au plan scientifique à l'avenir (par exemple par le biais de formations communes personnel EFR - personnel du MNR) sans toutefois accepter la proposition d'anticiper la somme relative aux travaux à prévoir dans l'immeuble voisin, cette dépense n'entrant pas dans le champ de compétence et les missions de l'EFR. La directrice de l'EFR regrette l'abandon forcé de ces locaux, qui avaient été réinvestis pleinement au plan scientifique. L'alternative sera de trouver d'autres locaux, par exemple auprès de membres de l'« Unione ». Le laboratoire doit rester visible pour le public de chercheurs.

La représentante du ministère confirme que la dépense proposée par la directrice du MNR n'entre pas dans le champ de compétence et des missions de l'EFR. D'autres pistes devront être explorées.

Le président du conseil d'administration demande si des programmes scientifiques communs sont en cours d'exécution entre l'EFR et le MNR. Il est répondu par la négative.

J.-L. Ferrary demande si le matériel entreposé peut être déplacé facilement. Le directeur des études pour l'Antiquité répond que le déplacement du matériel actuellement entreposé sera l'occasion de mettre la situation au clair. Il est précisé que plusieurs restitutions de matériel vers les surintendances ont déjà été réalisées. Du matériel est entreposé mais non dans des quantités importantes.

Le second point d'information concerne la situation des publications de l'EFR et notamment de leur diffusion. La directrice de l'EFR fait part au conseil scientifique de son inquiétude sur la santé financière de De Boccard. En 2018, après 3 mises en demeure, l'EFR a pu obtenir le versement des sommes dues. La directrice de l'EFR indique au conseil scientifique qu'elle a un rendez-vous le 15 mars 2019 avec la responsable des éditions De Boccard, Mme Malaise, en présence du responsable des publications de l'EFR et de la directrice du Centre Jean Bérard. La proposition sera celle de mettre au point un avenant au contrat actuel dans lequel chacune des parties prendrait des engagements réciproques : l'EFR s'engagerait à régler le problème des délais d'acheminement des livres, trop longs, en direction de la France (en envisageant éventuellement une impression en France pour les ouvrages diffusés en France) et à donner au diffuseur les informations en temps utiles pour la parution d'un ouvrage, en vue d'une bonne diffusion préalable. Cela suppose de changer les rapports avec les auteurs, par la mise en place d'une date butoir, non négociable, pour la remise des épreuves, afin de respecter le calendrier établi. Du côté de De Boccard, l'engagement serait de fournir des inventaires, régulièrement et en temps utiles (cette obligation étant déjà inscrite au contrat, il s'agirait ici de répéter cette obligation), ainsi que de transmettre les instruments nécessaires à une analyse trimestrielle. Ce moment difficile avec De Boccard a permis un certain questionnement en interne.

Le responsable des publications conclut les propos de la directrice de l'EFR en admettant qu'il faut restaurer la confiance avec le prestataire.

La directrice de l'EFR indique que le contrat, favorable à De Boccard, a une durée de 5 ans. L'EFR pourra éventuellement dénoncer le contrat dans 4 ans. En tout état de cause, il est tout à fait possible, le moment venu, de trouver d'autres diffuseurs, les relations récentes avec De Boccard ayant permis de se tourner vers d'autres prestataires de diffusion.

Un point d'information sera réalisé au conseil scientifique du 20 juin 2019.

Le troisième point d'information concerne la nomination des nouveaux membres pour l'année universitaire 2019-2020.

Les membres de première et deuxième année ont tous été renouvelés dans leurs fonctions pour l'année 2019-2020. Pour la section Antiquité il s'agit de B. Augier, B. D'Andrea, C. Davoine et A. Pereira. Pour la section Moyen Âge, P. Lefeuvre, C. Mabboux et V. Sacco ont été renouvelés dans leurs fonctions. Pour ce qui concerne la section Époques moderne et contemporaine (EMC), S. Duc, A. Turiano et H. Vermeren ont été par ailleurs renouvelés.

Pour les recrutements, sur 103 candidatures (32 en Antiquité, 20 en Moyen Âge et 51 en Époques moderne et contemporaine), 30 candidats ont été retenus pour une audition, pour 8 postes à pourvoir (2 en Antiquité, 3 en Moyen Âge et 3 en EMC).

Pour la section Antiquité ont été nommés par le conseil scientifique Paolo Tomassini et Christian Mazet. Pour la section Moyen Âge ont été nommés Angela Cossu, Dante Fedele, et Guillaume Saint-Guillain, (poste réservé à un maître de conférence). Pour la section Époques moderne et contemporaine (EMC), c'est Adrián Fernández Almoguera, Élodie Oriol et Nina Valbousquet qui ont été nommés sur un poste de membre.

Pour ce qui concerne la liste complémentaire, les personnes suivantes ont été proposées, par ordre de mérite :

1. Virgile Cirefice (EMC)
2. Arthur Hérisson (EMC)
3. Élodie Paris (Antiquité)
4. François Wallerich (Moyen Âge)
5. Carole Hofstetter (Moyen Âge)

Le président de la commission fait part au conseil scientifique des difficultés de choix, surtout en EMC, eu égard à de très bons dossiers : la sélection a été difficile, car de nombreux candidats qui postulaient pour la première fois ont été brillants lors des auditions.

Les candidats doivent être capables d'intéresser une commission composée de 15 personnes, qui est transdisciplinaire, et dont chacun n'est pas nécessairement spécialiste de la période ou du domaine de recherche présenté. Une appétence à la transmission du savoir est fondamentale pour convaincre la commission.

J.Y. Tilliette demande comment est établie la liste complémentaire, par ordre de mérite ou par section. La directrice de l'EFR répond qu'elle est établie par ordre de mérite, et est valable jusqu'à la nomination des membres au 1er septembre de l'année au titre de laquelle le candidat a été auditionné.

La directrice clôt le point 2 de l'ordre du jour en rappelant l'organisation de la conférence de la création de l'association des amis de l'EFR (assemblée générale pour l'adoption des statuts et du règlement intérieur ainsi que l'élection des membres du bureau) le jour même à 18 heures à l'École normale supérieure.

### 3. Compte financier 2018

Le périmètre du présent compte financier inclut l'EFR, le service des publications et le Centre Jean Bérard (CJB).

Depuis le décret de 2012 (GBCP), les établissements publics doivent présenter les états de l'activité au plan comptable mais aussi budgétaire.

Pour mémoire, un budget rectificatif sur l'année 2018 a été approuvé en novembre 2018. Le compte financier ici présenté en tient compte. En autorisation d'engagement, l'exécution représente 93,3% du montant prévu, tandis qu'elle passe à 93,8% en crédits de paiement.

#### Les dépenses

##### Personnel :

En personnel, sur 5 116 800 € prévus, 4 938 990 € ont été consommés. Le statut des membres scientifique (plus de contractuels) a impacté ce résultat car il en résulte de moindres cotisations par rapport aux versements pour la pension civile des fonctionnaires. Ce résultat est toutefois nuancé par divers reclassements (PPCR et régularisation d'un membre qui avait été rémunéré sur un grade différent de son grade reconnu par l'administration de l'Éducation nationale à la suite de son passage à l'EFR). En 2018, la renégociation du contrat collectif pour le personnel local a vu la mise en place d'un deuxième échelon d'ancienneté. Concomitamment, la revalorisation de la grille nationale de la fonction publique italienne sur laquelle est adossée la grille de rémunération de l'EFR a été publiée en février 2018 avec des effets rétroactifs.

Pour les dépenses liées aux programmes scientifiques et aux contrats sur recettes fléchées, le projet « Performart » a consommé 220 000 € pour 2018 et un montant de 60 000 € a servi pour le personnel temporaire.

Le tableau 1 porte sur le tableau des emplois, où sont comptabilisés 66,57 ETPT, sur la base d'une prévision de 68 (le plafond d'emploi étant en tout état de cause fixé à 70). Pour le programme « Performart », 6,96 ETPT ont été constatés sur la période, des mouvements de personnels (départs, fins de contrat, etc.) et leur remplacement plus tard dans l'année ayant entraîné une sous-consommation par rapport aux prévisions initiales.

### Fonctionnement :

Les crédits de paiement se sont montés en 2018 à 1 847 664 € contre 2 017 749 € en 2017. Une économie a été effectivement faite en pilotage grâce à un nouveau contrat pour le nettoyage des locaux (résidence place Navone et site du palais Farnèse). Les indemnités de déménagement ont par ailleurs baissé du fait du moindre renouvellement des membres en 2018 par rapport à l'année précédente. On note également une diminution des dépenses de fonctionnement sur recettes fléchées (-60.000 euros entre 2017 et 2018).

### Investissement

Pour un taux d'exécution de 78,1%, les dépenses se sont élevées à 455 439 €. Les crédits qui avaient été ouverts pour les travaux à prévoir au palais Farnèse n'ont pas été utilisés car ils ont été reportés par le Service des travaux et bâtiments (STBI) de l'Ambassade. Ils ont toutefois été réutilisés pour repeindre l'intégralité du bâtiment de place Navone (intérieur et façades intérieures dans la cour). Des équipements neufs et un réaménagement dans les bureaux de la bibliothèque ont été consacrés à hauteur de 28 412 € tandis que l'achat d'un nouveau logiciel comptable a été opéré en 2018 pour une mise en service effective au 1er janvier 2019. Enfin, les dépenses en informatique tiennent au remplacement des 3 serveurs, opération qui a lieu tous les 5 ans.

### Les recettes

Les recettes s'élèvent à 7 356 715 €, dont 6 272 926 € de subvention pour charge de service public (SPCP). Les recettes s'élevaient à 7 071 964 € en 2017 et l'augmentation s'explique par le versement de 344.000 euros pour le programme Performart.

L'exécution est supérieure de 110 000 € par rapport aux prévisions et cela résulte d'un complément de SPCP, d'arriérés de paiement de la part du diffuseur de l'EFR (De Boccard), et du versement de la première tranche du programme ANR « Processetti » récemment approuvé.

Ainsi, alors que le BR affichait un déficit de 468 043 €, on constate un excédent de 116 639 €.

### L'exécution comptable

L'exécution comptable inclut en revanche la totalité des charges et des produits de l'exercice (dépenses ayant donné lieu ou non à un décaissement ou recettes comme par exemple les reprises sur provisions, que celles-ci soit encaissées ou non). Pour 2018, on constate un résultat bénéficiaire de 85 060 € (7 841 881 € de produits et 7 756 821 € de charges). Ce résultat était de 373.212 euros en 2017 en raison d'une reprise sur provision d'un montant de 142 377 € qui était venue augmenter ce résultat. A l'inverse, les dotations aux amortissement et provision sont passées de 930 083 € en 2017 à 987 057 € en 2018 et aboutit à un moindre résultat comptable.

De ces éléments se dégage une capacité d'autofinancement (CAF) de 367 223 €.

En vue du financement des investissements (455 000 €), un prélèvement sur le fonds de roulement, de 88 216 €, sera nécessaire.

Enfin, une régularisation sur les charges à payer (comptes épargne temps) a été opérée en 2018 sur les quelques personnels de support : le fonds de roulement s'en trouve baissé de 70 774 €.

Le fonds de roulement se monte à 2 890 143,97 euros soit 155 jours de fonctionnement. Ce montant, corrigé des engagements qu'a l'EFR en matière de traitements de fin de contrat, porte le nombre de jours de fonds de roulement disponible à 112.

Concernant l'exécution par destination, outre dépenses de pilotage, on constate que les deux postes les plus importants sont dévolus à la recherche en sciences humaines et sociales (41%) et à la bibliothèque (16%).

En matière de recettes, outre la subvention pour charge de service public qui représente la majeure partie des recettes, les 104 664 euros perçus le sont au titre de la subvention « Arpamed » (33 000 euros), de celle du Collège de France (10 000 euros) et d'accords de partenariats noués par les sections scientifiques de l'EFR. Les recettes propres se montent à 533 084 euros. La ligne « autres recettes », d'un montant de 158 728 euros se réfère au reversement du poste de responsable des publications mutualisé avec la Casa de Velázquez, à l'indemnité d'occupation du sol par le bar attenant au bâtiment de la place Navone et aux loyers versés pour les logements de service. Les droits d'inscription auprès de la bibliothèque ont rapporté 21 247 euros. Les produits de l'activité (353 109 euros) sont les recettes encaissées au titre de l'hébergement proposé place Navone (et CJB) et les ventes des publications (169 000 euros). Ces dernières sont en baisse par rapport à l'année précédente.

Les recettes fléchées (446.041 euros) concernent des versements de soldes de programmes ANR (Caecina) ou de programmes en cours (ANR « Processetti » et ERC « Performart »).

La proposition de délibération récapitulant les autorisations budgétaires, l'équilibre financier et les dépenses pluriannuelles est mise au vote du conseil d'administration.

D. Brami demande comment sont effectués les versements au titre du programme européen Performart. L'agent comptable répond qu'un versement plus important a été exigé en début de programme du fait des dépenses de personnel à engager immédiatement.

La représentante du ministère se félicite du résultat positif et corrige le nombre de fonctionnement (153 jours). Une remarque est émise : dans le tableau pluriannuel des investissements, celle de détailler des dépenses année par année. Enfin, une information est donnée pour ce qui concerne toutes les écoles françaises à l'étranger. Dans le tableau des ETPT, aucune rubrique n'est prévue pour les personnels sous contrat de droit local, ces personnels n'étant pas des BIATSS. Le ministère reviendra vers les établissements pour proposer une maquette de tableau harmonisée, qui reflète mieux la réalité des catégories de personnels des EFE.

La directrice émet le souhait d'améliorer les ventes des publications et de mieux renégocier le loyer du bar attenant au bâtiment place Navone. En référence à la galerie du bâtiment de place Navone, la directrice informe le conseil d'administration que l'EFR peut maintenant demander une requalification de cet espace en espace commercial, ce qui sera un argument pour renégocier le loyer versé par le bar. Par ailleurs, cette requalification est une sécurité pour l'avenir, car elle peut constituer une véritable source de revenus pour l'EFR si le besoin venait à se faire jour.

La représentante du ministère demande si, avec le nouveau logiciel comptable, l'EFR a noté une amélioration sur la qualité des comptes. L'agent comptable répond qu'après 2 mois et demi de mise en route, il est encore un peu tôt, mais elle compte sur des remontées budgétaires plus fiables. Sur 6 ou 7 ans, ce nouveau logiciel sera amorti. Il est par ailleurs indiqué qu'un nouveau logiciel pour la gestion des frais de mission a aussi été introduit au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La délibération 2019/1 est approuvée à l'unanimité.

#### **4. Modification des tarifs de l'EFR pour 2019**

Cette modification est présentée pour tenir compte de la délibération approuvée en novembre 2018 sur les chercheurs résidents. À compter du présent conseil d'administration, les conjoints des chercheurs résidents seront accueillis à titre gratuit à la résidence place Navone, tout comme les chercheurs résidents eux-mêmes sur la base des conventions d'accueil signées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La représentante du ministère propose une modification à apporter au document dans les recettes de l'EFR : à la catégorie 2 sur les tarifs des chambres de la résidence place Navone sera ajoutée la mention « autre » pour les doctorants et les étudiants de master.

Les tarifs modifiés pour l'année 2019 sont approuvés à l'unanimité.

#### **5. Approbation des accords et conventions signées par la directrice, par délégation du conseil d'administration**

Les conventions signées depuis le conseil d'administration du 22 novembre 2018 sont présentées pour l'approbation du conseil d'administration.

Le conseil d'administration approuve les accords et conventions à l'unanimité.

#### **6. Questions diverses**

La directrice a une question diverse à l'intention du CNRS : elle sollicite un accord écrit de la part du CNRS autorisant l'EFR à gérer les archives CNRS du Centre Jean Bérard. En effet, un accord avait été donné oralement et l'archiviste de l'EFR a effectué un premier état des lieux mais le travail d'archivage ne pourra se poursuivre si l'EFR n'obtient pas un accord officiel du CNRS, de manière écrite.

D. Bami confirme qu'un accord informel avait en effet été donné par le CNRS. Elle a reçu, le 1<sup>er</sup> mars 2019, une réponse de l'archiviste du CNRS indiquant qu'elle prendra l'attache du responsable de la bibliothèque et qu'elle s'engage à établir la communication écrite.

P. Levillain porte un chaleureux compliment à la grande qualité des rapports annuels d'activité établis par l'EFR, tant sur le contenu que sur la présentation.

La séance est close à 16 h 25.